Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261020-2026102003-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 16 10 2026
Affichage le : 16 10 2026

DÉLIBÉRATION 2026.10.20.03 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, BRIANTAIS Catherine, LAHAYE Stéphanie, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, MARTIN-CHUDEAU Patricia, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel, PELTIER Serge, TAILLANDIER Vincent, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony, DELANOE Nicole

Était absent et excusé : DAGUIN Paul excusé donne pouvoir à Catherine Briantais

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné LEMARIE Florence, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Quorum :	08
Présents :	14
Votants :	15

2026.10.20.03	Prêt de matériel communal – Révision des tarifs de remplacement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération du 18 octobre 2010 relative au don de matériel de l'association Saint Lazare et fixant les conditions de prêt ainsi que les tarifs de remplacement de ce matériel ;

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 18 octobre 2010, le Conseil municipal a accepté le don de matériel de l'association Saint Lazare et décidé de le mettre gratuitement à disposition des associations et des particuliers de Rannée.

Cette délibération fixe les tarifs unitaires de remplacement, en cas de détérioration ou de non-restitution, à 200 € par table, 20 € par chaise et 15 € par tréteau. Madame le Maire propose de maintenir le tarif des tables à 200 € et de porter celui des chaises à 30 € et celui des tréteaux à 25

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** la gratuité du prêt de ce matériel aux associations et aux particuliers de Rannée.
- **DE FIXER** les tarifs unitaires de remplacement dus par l'emprunteur en cas de détérioration ou de non-restitution, notamment en cas de casse ou de perte, comme suit :

Matériel	Tarif de remplacement par unité
Table	200 €
Chaise	30 €
Tréteau	25 €

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261020-2026102003-DE

- **DE SUBSTITUER** ces tarifs à ceux fixés par la délibération du 18 octobre 2010, les autres dispositions de cette délibération demeurant inchangées.

- DE CHARGER Madame le Maire de l'application de la présente délibération et de l'émission des titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 20 10 2026
Le Maire, Karine Morel

